



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

État de situation à mi-parcours

du Collège André-Grasset

Décembre 2024

Québec, le 11 février 2025

PORTAIL

Monsieur Patrick Caron
Directeur général
Collège André-Grasset
1001, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 1M3

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance
qualité – Deuxième cycle d'audit – État de situation à mi-parcours**

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 18 décembre 2024, la Commission a pris connaissance de l'état de situation à mi-parcours transmis par le Collège André-Grasset le 28 juin 2024. Cet état de situation découle du rapport d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité (SAQC) adopté par la Commission en décembre 2022.

Lors du deuxième cycle de l'évaluation SAQC, le Collège a élaboré un plan d'action tenant compte des analyses qu'il a réalisées et des constats qu'il a établis au cours de sa démarche d'autoévaluation. Afin de soutenir l'amélioration continue de l'efficacité de son système d'assurance qualité, il est attendu du Collège qu'il mette en œuvre son plan d'action et qu'il l'actualise au besoin, selon les constats qu'il a effectués ou les enjeux qu'il a rencontrés en cours de route. Il est aussi attendu du Collège qu'il prenne en compte les avis émis par la Commission dans le respect de ses priorités institutionnelles et en conjonction avec l'ensemble des actions qu'il prévoit réaliser.

Actualisation et mise en œuvre du plan d'action

Dans l'état de situation à mi-parcours qu'il a transmis à la Commission, le Collège indique avoir ajouté une action et en avoir modifié une afin de tenir compte de la réalité de l'Institut Grasset concernant le suivi des résultats des étudiants.

Le Collège témoigne avoir entrepris la mise en œuvre de son plan d'action. Il mentionne avoir réalisé 20 actions, par exemple, l'adoption d'une nouvelle *Politique d'évaluation et de gestion des programmes* (PIGEP) et d'une nouvelle *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la mise en place d'un mécanisme révisé d'évaluation des épreuves finales de cours, la révision de la

Politique d'admission du Collège, ainsi que l'utilisation d'un nouveau questionnaire et la présentation systématique de la PIEA en lien avec le processus d'insertion professionnelle des nouveaux enseignants. Par ailleurs, il indique également que 9 actions étaient entreprises au moment de son état de situation et il précise que 8 actions restent à entreprendre.

La Commission considère que la mise en œuvre du plan d'action du Collège devrait contribuer à assurer l'amélioration continue de l'efficacité de son système d'assurance qualité.

Prise en compte des invitations et des suggestions

Dans son rapport, la Commission avait émis une invitation et une suggestion :

- Concernant l'invitation en lien avec la mise en œuvre de mécanismes permettant de prendre en charge les améliorations relatives aux critères de cohérence et d'efficacité des programmes, le Collège explique que la nouvelle PIGEP prévoit maintenant l'évaluation périodique de ces deux critères ;
- Le Collège indique avoir pris en compte la suggestion portant sur l'évaluation des travaux réalisés en équipe. Il explique que la nouvelle PIEA comprend maintenant une section sur les travaux d'équipe, que le gabarit de plan de cours a été révisé permettant une validation de la part du conseiller pédagogique et que des outils sont en développement pour soutenir les enseignants dans l'évaluation individuelle des travaux d'équipe.

En somme, le Collège témoigne avoir pris en compte l'invitation et la suggestion émises par la Commission et avoir entrepris des actions à cet égard, contribuant ainsi à l'amélioration continue de l'efficacité de son système d'assurance qualité.

Advenant, Monsieur le Directeur général, que vous souhaitiez obtenir des précisions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M^{me} Corinne Côté.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M. Alain Desparois, directeur des études